

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-112

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 48

. votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. DE WITASSE THEZY Charles, GRIMAUZ Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoit,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUZ Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

ATTRIBUTION MARCHE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE CARTES TITRES RESTAURANT AU PROFIT DES AGENTS DE LA CCES

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique, en vue de la mise à disposition de cartes titres-restaurant au profit de ses agents,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 13 juillet 2026, sous le n° 26-69757 et la référence 2026_TITRES_RESTAU, ainsi que sur le profil d'acheteur de la collectivité,

Vu l'avis de marché publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 14 juillet 2026, sous le n° 485405-2026 et la référence 2026_TITRES_RESTAU,

Vu la date limite de remise des offres fixée au 12 août 2026 à 12h00,

Considérant la Commission d'appel d'offres réunie le 24 août 2026, ayant procédé à l'examen des offres,

Considérant le classement des offres suivant :

	EDENRED France	SWILE
Valeur technique (60 points)	60	54
Montant TTC annuel estimatif (dont 50% pris en charge par l'employeur)	70 000€	70 000€
Valeur prix (40 points)	40	40
Total points (100 points)	100	94
Classement	1 ^{er}	2 nd

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres, l'offre présentée par la société EDENRED France a obtenu la note globale de 100 points sur 100 et a été classée en première position,

Vu le procès-verbal relatif à l'attribution du marché, proposant de retenir la société EDENRED France, pour une durée de 12 mois renouvelable par reconduction tacite 3 fois la durée initiale,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 54 voix pour, 2 abstentions (MM. LEROY Olivier, BELLARD Joël),

. **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché relatif à la mise à disposition de cartes titres-restaurant au profit des agents de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme à la société EDENRED France ;

. **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société EDENRED France, ainsi que l'ensemble des pièces et documents nécessaires à son exécution ;

. **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_112-DE

